



INSCRIPTION AU BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE Epreuves 2023 et 2024

Candidats individuels résidant dans l'académie d'Aix-Marseille

ATTENTION : Les candidats en classe complète réglementé du CNED n'ont pas de démarche à réaliser. Les inscriptions seront réalisées par le CNED.

Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet
du **lundi novembre 2022 à 8h** au **vendredi 9 décembre 2022 à 18h**

Nota bene : Les demandes d'aménagements d'examen pour les candidats en situation de handicap doivent être déposées sur AMEX le 9 décembre 2022 dernier délai (cf rubrique aménagements d'examens sur le site de l'académie d'Aix-Marseille)

Elles doivent être effectuées sur le site du Rectorat d'Aix-Marseille à l'adresse suivante <http://www.ac-aix-marseille.fr> rubrique « Examens et concours », Inscriptions puis inscriptions aux épreuves

anticipées pour les candidats individuels sur :



ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

Pour toutes questions relatives à votre inscription, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse bac2021@ac-aix-marseille.fr en précisant votre NOM PRENOM, commune de résidence et EA individuel 2023

Autres contacts :

Mme Anne-Laure GUYOT Tél 04 42 91 71 87 annelaure.guyot@ac-aix-marseille.fr

Mme Valérie SIMON Tél 04 42 91 71 88 valerie.simon@ac-aix-marseille.fr

PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION PAR INTERNET

Le candidat crée un compte à partir de l'application CYCLADES s'il n'en possède pas déjà un.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

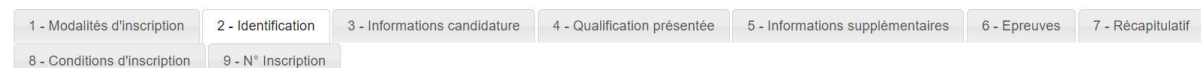
Liberté
Égalité
Fraternité

L'identifiant est votre adresse mail.

Ce compte vous permettra de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves (confirmation d'inscription, **CONVOCATIONS aux épreuves**, copies et relevés de notes) et de consulter ses résultats.

Vous serez informé par mail lors de la mise à disposition des documents.

Chaque candidat saisit les informations individuelles : des écrans informatifs le guident tout au long du processus. Tous les onglets ci-dessous devront être complétés.



Après avoir renseigné les données personnelles, vous commencerez à renseigner votre candidature :

Onglet : Informations candidatures



▶ Type de candidature

Catégorie du candidat : INDIVIDUEL

▶ Etablissement du candidat

Etablissement : ISOLES AIX

▶ Aménagement d'épreuve demandé au titre du handicap

Demande d'aménagement(s) d'épreuves au titre du handicap (1) : Oui Non

▶ Particularités

Redoublant

Vous suivez des cours par correspondance au CNED

La catégorie de candidat à renseigner est : INDIVIDUEL

Etablissement : Le candidat doit sélectionner la zone géographique qui a sa préférence pour la passation des épreuves écrites terminales.

Aménagement d'épreuves : Les candidats ayant déposé une demande d'aménagement sur AMEX ou au format papier doivent cocher « oui ». Le seul fait de cocher ne suffit pas pour obtenir des aménagements. Le candidat doit consulter la rubrique aménagements des épreuves pour connaître les modalités de demande.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Particularités :

- Si vous êtes **redoublant** de première, vous devez renseigner la case.
- Si vous suivez des **cours par correspondance au CNED libre** vous pouvez renseigner la case. Si vous êtes en CNED classe complète réglementé vous devez arrêter la saisie car c'est le cned qui se chargera de vous inscrire.

Onglet : Qualifications présentées

Forme de passage : Le candidat doit choisir le calendrier de passation des épreuves. Deux formes de passage sont proposées :

► Forme de passage

Forme de passage *

► Qualification présentée

Qualification présentée *

	Formes de passage	
	Evaluations ponctuelles à la fin du cycle terminal y compris EPS	Evaluations ponctuelles en fin de chaque année du cycle terminal en plus de épreuves terminales ponctuelles y compris EPS
Epreuves au titre du contrôle continu		
Spécialité suivie uniquement en classe de première Histoire géographie	Epreuve en Terminale (programme de 1 ^{ère})	Epreuve en 1^{ère} (programme de 1 ^{ère})
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)	Epreuve en Terminale (Programme du cycle terminal)	Epreuve en 1^{ère} (programme de 1 ^{ère}) + Epreuve en Terminale (programme de terminale)
LVA		
LVB		
EMC		
Enseignements optionnels		
EPS	2 activités en Terminale	1^{ère} activité en 1^{ère} + 2^e activité en terminale
Epreuves terminales		
Français écrit	Epreuve en 1^{ère}	
Français oral		
Philosophie		
Grand oral		
Spécialité 1	Epreuves en terminale	
Spécialité 2		



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le choix de la forme de passage des épreuves concerne l'ensemble des enseignements obligatoires et optionnels. **LE CHOIX EST DEFINITIF POUR L'ENSEMBLE DU CYCLE TERMINAL et ne sera pas modifiable.**

Qualification présentée : Baccalauréat général ou baccalauréat technologique

Spécialités :

- Baccalauréat général : Le candidat doit renseigner 3 spécialités parmi les 13 proposées.
- Baccalauréat technologique : Les épreuves de spécialités étant imposées celles-ci sont pré-renseignées.

Précisions sur vos enseignements

▶ Précisions sur vos enseignements

Choix pour l'enseignement de tronc commun *

Sélectionnez une valeur

Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1^{ère} *

Sélectionnez une valeur

Choix pour l'enseignement de tronc commun :

Les candidats au baccalauréat général doivent choisir entre « enseignement scientifique » et « enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques ».

Seuls les candidats n'ayant pas choisis la spécialité « mathématiques » peuvent sélectionner « enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques ».

Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1^{ère} : Le choix de cet enseignement est définitif. Aucune modification ne sera acceptée après la clôture des inscriptions.

Onglet : Epreuves

1 - Modalités d'inscription	2 - Identification	3 - Informations candidature	4 - Qualification présentée	5 - Informations supplémentaires	6 - Epreuves	7 - Récapitulatif
8 - Conditions d'inscription	9 - N° Inscription					

▶ Epreuve(s) obligatoire(s)

▼ IP003 : Langue vivante A : Inscrit

Position : Inscrit

Mode évaluation **Ponctuel**

Langue : Sélectionnez une valeur

▲ IP004 : Langue vivante B : Inscrit

▶ Epreuve(s) facultative(s)

▲ EP001 : Enseignement optionnel - Arts : Non Inscrit

▲ EP002 : Enseignement optionnel - Education physique et sportive : Non Inscrit

▲ EP003 : Enseignement optionnel - Langue des signes Française : Non Inscrit

▲ EP004 : Enseignement optionnel - Langue vivante C : Non Inscrit

▲ EP005 : Enseignement optionnel - Latin : Non Inscrit

▲ EP006 : Enseignement optionnel - Grec : Non Inscrit

Le candidat doit renseigner les langues sur les épreuves de LVA, la LVB et l'ETLV (Bac technologique).



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Si le candidat souhaite s'inscrire à un enseignement optionnel, il doit positionner sur l'épreuve concernée « inscrit ».

Avant de faire un choix, nous vous invitons vivement à consulter le site de l'académie d'Aix-Marseille rubrique INFORMATIONS AUX CANDIDATS : <https://www.ac-aix-marseille.fr/informations-aux-candidats-baccalaureats-general-et-technologique-121743>

En effet, les notes obtenues sont prises en compte quelque soit la note et en cas d'absence à l'épreuve le candidat aura la note AB qui est pris en compte comme un zéro dans le calcul du baccalauréat.

Nota bene : Les candidats au baccalauréat général qui choisissent la spécialité « Education Physique, pratiques et cultures sportives » ne sont pas autorisés à choisir un enseignement optionnel d'EPS.

Validation de l'inscription

A la fin de la saisie, vous devez **relire attentivement** toutes les données saisies avant d'enregistrer votre inscription.

Je vous invite à une relecture attentive des données d'inscriptions concernant l'état civil. Celle-ci doivent être conformes à votre pièce d'identité.

Le nom d'usage est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas votre cas, merci de laisser la case vide.

L'état civil renseigné est celui qui figurera sur le diplôme du baccalauréat.

L'adresse postale servira uniquement pour l'envoi du diplôme au 1^{er} trimestre de l'année scolaire suivante.

De même, les choix d'enseignements ne seront plus modifiables après la fermeture du serveur le 9 décembre à 18 heures. Ils seront définitifs pour l'ensemble du cycle terminal.

Après vérification du récapitulatif d'inscription et validation de celle-ci vous reviendrez sur la page d'accueil de votre compte. L'inscription apparaîtra sous la forme ci-dessous :

ÉPREUVES ANTICIPÉES DU
BACCALAURÉAT
Baccalauréat général
ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE Établissement :
SOLES AIX(013905SJ)

2023

N° : 007

En cliquant sur l'icône de l'inscription vous pourrez faire apparaître les différents menus qui vous seront utiles pour le suivi de votre examen :



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° Candidat 01946883045
N° Inscription 7

ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT
Baccalauréat général
ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE Établissement :
ISOLES AIX(013905SJ)

2023



Mon inscription



Mes documents



Les formulaires



Mes justificatifs



Mes copies dématérialisées



Après validation de l'inscription le récapitulatif d'inscription est disponible dans mon espace « Mes documents » dans CYCLADES.

C'est dans cet onglet que vous trouverez tous les documents qui vous seront adressés : convocations aux épreuves, relevés de notes....

Mes documents

Liste des documents publiés pour la candidature n° 01946883045 - 002

- [Confirmation d'inscription](#) : Version n°1 mis à jour le 04/11/2020 14:50
- [Demande pièces justificatives](#) : Version n°1 mis à jour le 04/11/2020 14:50

Cliquer sur le lien pour ouvrir/télécharger le document.

La liste des pièces justificatives à fournir pour valider votre inscription sont disponibles sous le libellé « Demande pièces justificatives »



Mes justificatifs

Les justificatifs seront à téléverser dans l'onglet « Mes Justificatifs » **avant le 16 décembre 2022.**

En l'absence de pièces justificatives, votre inscription ne sera pas validée et vous ne pourrez pas présenter l'examen.



Mes copies dématérialisées

Les copies corrigées des épreuves seront mises à votre disposition après la publication des résultats au mois de juillet et seront accessibles à partir de cet onglet « Mes copies dématérialisées ».



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité


Les pièces justificatives :

PIÈCES JUSTIFICATIVES : LISTE À FOURNIR
ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT

Le fichier pdf
fonction de votre situation au regard des inscriptions.

détaille les pièces justificatives à fournir en

Elles seront à téléverser dans l'onglet Mes justificatifs avant le 16 décembre 2022.

 [Mes justificatifs](#)



N° Candidat 01946883045
N° Inscription 7

Demande de pièces justificatives Version 1

A déposer en ligne entre le lundi 21 novembre 2022 et le vendredi 16 décembre 2022

▶ Document candidature

DCANDT01 : Récapitulatif de votre candidature signé

▶ Nationalité

NATIDE01 : Document justifiant la nationalité française

Document candidature

Le récapitulatif d'inscription que vous trouverez dans l'onglet Mes documents devra être signé et téléverser dans le paragraphe concerné.

Si vous relevez des erreurs avant le 9 décembre 2022, vous avez la possibilité de modifier votre inscription. Au-delà de cette date vous devez corriger en rouge le récapitulatif, le signer et le téléverser dans le paragraphe « document candidature ».

Nationalité

Vous devez téléverser la copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Attestation de recensement (candidat de nationalité française) :

Pour présenter les examens les candidats entre 16 et 18 ans doivent être en position régulière au regard du code du service national en fournissant l'attestation de recensement.

Les candidats entre 18 et 25 ans doivent fournir la copie du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté, attestation provisoire ou à défaut la copie de l'attestation de recensement.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à leur inscription, afin d'éviter toute erreur ou omission d'enregistrement. **Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'erreur de saisie.**

EPREUVES ANTICIPEES DE FRANCAIS

Chaque candidat individuel doit construire par lui-même ce récapitulatif en conformité avec les programmes de la classe de première. Il présente l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

Des informations sont disponibles sur le site de l'académie pour vous accompagner dans la rubrique informations aux candidats :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/informations-aux-candidats-baccalaureats-general-et-technologique-121743>

CONVOCATIONS AUX EPREUVES

Vous serez avertis par mail de la mise à disposition de votre convocation dans votre espace candidat Cyclades :

- début avril pour l'épreuve d'EPS et la spécialité suivie uniquement en classe de première d'éducation physique, pratiques et cultures sportives si vous avez choisi la forme de passage en première et terminale.
- début mai pour l'épreuve de spécialité non poursuivie en classe de terminale (autres spécialités) et les épreuves d'évaluations communes si c'est le choix que vous avez fait.
- courant du mois de mai pour les épreuves anticipées de français (écrit et oral)

Les dates des épreuves et lieu de passation seront précisées sur la convocation de chaque candidat. **Ces dates ne seront pas modifiées pour des raisons de convenance personnelle.** Il est impératif de lire les consignes jointes pour s'assurer du bon déroulement des épreuves.

Les dates d'épreuves anticipées de français seront précisées sur le site académique dans le courant du mois du mois de décembre 2022 dans la rubrique Calendriers des épreuves : <https://www.ac-aix-marseille.fr/calendrier-des-epreuves-baccalaureats-general-et-technologique-121768>

CONTENUS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol

Baccalauréat général : <https://eduscol.education.fr/750/baccalaureat-general>

Baccalauréat technologique : https://eduscol.education.fr/768/baccalaureat-technologique?menu_id=915



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEFINITION DES EPREUVES DE FRANÇAIS :

- Note de service du 23 juillet 2020 (BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020)
Modifié par la note de service du 12 novembre 2021 (BOEN n° 43 du 18 novembre 2021)

DEFINITION DES EPREUVES DE SPECIALITES SUIVIES UNIQUEMENT EN CLASSE DE PREMIERE :

- **Baccalauréats technologiques** : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021 (BOEN n° 31 du 26 août 2021)
- **Baccalauréat général** : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première à compter de la session 2021 (BOEN n°31 du 26 août 2021)



EPREUVES DE SPECIALITES BACCALAUREAT GENERAL

13 spécialités prévues par la réglementation :

Spécialités	Domaines au choix
Arts	arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou Danse ou histoire des arts ou Musique ou Théâtre ou Arts du Cirque (<i>non ouvert dans l'académie d'Aix-Marseille</i>)
Biologie-écologie (<i>enseignement agricole</i>)	
Education physique et pratiques et cultures sportives	
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	anglais ou allemand ou espagnol ou italien ou basque ou breton ou catalan ou corse ou créole ou occitan-langue d'oc ou tahitien
Littérature et langues et cultures de l'antiquité	Latin ou Grec
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences de l'ingénieur	
Sciences économiques et sociales	



EPREUVES DE SPECIALITES DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Spécialités prévues par la réglementation :

Séries	Spécialités	
	Spécialités évaluées en fin de classe de 1 ^{ère}	Spécialités évaluées en classe de terminale
ST2S	Physique-chimie pour la santé	- Chimie, biologie et physiopathologie humaines - Sciences et techniques sanitaires et sociales
STL	Biochimie-biologie	- Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire - Physique-chimie et mathématiques
STD2A	Physique-chimie	- Analyse et méthodes en design - Conception et création en design et métiers d'arts
STI2D	Innovation technologique	- Physique-chimie et mathématiques - Ingénierie, innovation et développement durable
STMG	Sciences de gestion et numérique	- Droit et économie - Management, sciences de gestion et numérique
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement	- Economie – gestion hôtelière - Sciences et technologies culinaires et des services – enseignement scientifique alimentation-environnement
S2TMD	Economie, droit et environnement du spectacle vivant	- Culture et sciences chorégraphiques/ou musicales/ou théâtrales - Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale